(23.) R. Bell

APPEL

AUX

MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA.

LA

COLONISATION DU CANADA

ENVISAGÉE AU

POINT DE VUE NATIONAL.

PAR

STANISLAS DRAPEAU.

EMPARONS-NOUS DU SOL SI NOUS VOULONS CONSERVER NOTRE NATIONALITÉ.

QUÉBEC:
TYPOGRAPHIE DE PIERRE LAMOUREUX, RUE LA MONTAGNE, BASSE-VILLE.
1858.

L
F1028
1858 I7

A MM. LE

Messieurs,

les intérêts de
occupation des

Me reposa
désir d'être uti
un apôtre dév
l'opinion de vo

Le mome
habiter, afin de
par nos ancêtr

Il est do
pressant le go
belle et floriss
campagnes, de
honorable et p

Puisque
se fasse enten
de l'assemblée
mesure qui te

Le Clerg
pays, ne manq
cette belle œu

C'est don
table valeur,
lois.

Québec, 25 J

ADRESSE

A MM. LES PRÉFETS, MAIRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DANS LE BAS-CANADA.

MESSIEURS,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur les quelques pages qui suivent, concernant les intérêts de la colonisation, et surtout sur le PLAN DE COLONISATION PAR L'ETAT, pour la prompte occupation des terres incultes de la couronne.

Me reposant entièrement sur votre patriotisme, j'espère que ma démarche, dictée par le plus pur désir d'être utile à mon pays comme à la cause du peuple colonisateur, trouvera en chacun de vous un apôtre dévoué à cette belle œuvre et que vous vous efforcerez de faire connaître publiquement l'opinion de votre municipalité sur ce sujet, d'ici à l'ouverture des chambres.

Le moment est arrivé où il nous faut reculer le plus possible les limites du sol que nous devons habiter, afin de transmettre à nos descendants la propriété intacte de ce sol conquis à la civilisation par nos ancêtres.

Il est donc temps pour nous, habitants du sol de nos pères, de nous mettre à l'œuvre, en pressant le gouvernement de coloniser sans délai ces vastes terres qui bordent de toute part notre belle et florissante vallée du Saint-Laurent, pour que le surplus de nos populations des villes et des campagnes, de toute origine, ainsi que ceux qui vivent à l'étranger puissent venir s'établir d'une manière honorable et permanente, et concourrir à la prospérité commune du pays.

Puisque c'est la campagne qui fait la nation, il faut donc que la voix puissante des municipalités se fasse entendre et pénètre jusqu'au sein même de notre Législature. Il faut que les membres de l'assemblée législative sachent la volonté des comtés afin qu'ils s'efforcent de faire triompher toute mesure qui tendra à doter le pays d'un si bel avenir.

Le Clergé canadien, à qui est dû en très grande partie les résultats actuels de la colonisation du pays, ne manquera pas, j'en ai la ferme conviction, de raviver davantage l'esprit public en faveur de cette belle œuvre, en s'associant aux municipalités pour cet objet.

C'est donc par l'union et le concours de tous que nous parviendrons à assurer au Canada sa véritable valeur, qui est la seule propre à affermir la stabilité de *nos institutions, de notre langue, et de nos lois.*

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Avec le plus profond respect,

Votre humble serviteur.

STANISLAS DRAPEAU.

QUÉBEC, 25 Janvier, 1858.

118132

APPEL AUX MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA.

LA

COLONISATION DU CANADA

ENVISAGÉE AU

POINT DE VUE NATIONAL.

I.

Le sujet que nous abordons est d'un caractère plus élevé, plus instructif et beaucoup plus digne de l'attention publique qu'on ne semble le croire généralement, à part l'intérêt qu'il doit inspirer à tous.

On néglige de lire l'histoire si belle de la colonisation, et l'on ne craint pas de perdre un temps précieux à s'occuper des fadaises de la littérature romantique du jour qui ne peuvent rien pour l'esprit ni le cœur, et dont on pourrait dire *ce sont des cadavres !*

C'est donc un appel chaleureux que nous faisons ici à la presse et aux hommes publics en général, en un mot à tous ceux qui, par leur position et leur science, peuvent aider nos populations à comprendre les grandes destinées de notre pays et la part qu'elles doivent y prendre.

On a beaucoup parlé, on a beaucoup écrit sur ce grand et vaste sujet de la colonisation. On s'est vivement préoccupé des proportions alarmantes que prenait l'émigration des Canadiens-français ; bien des plans ont été proposés pour en arrêter la marche ; le gouvernement lui-même s'en est ému, des comités spéciaux ont été nommés pour s'enquérir sur les causes qui contribuaient au décroissement de la population ou qui empêchaient la colonisation de se développer ; on a voulu constater à grands frais les moyens les plus propres à en servir efficacement les intérêts ; bien des conseils ont été donnés : cependant rien ne semble indiquer qu'on ait trouvé le remède pour l'appliquer au mal.

On nous pardonnera d'aborder le sujet, après ce que nous venons de dire, à nous qui ne pouvons avoir aucune prétention à faire des traités et à qui les œuvres de l'esprit sembleraient devoir être interdites ; mais c'est avec le cœur que nous écrivons en faveur de la sainte cause de la colonisation, et c est en qualité de Canadien-français et sous l'inspiration de nos glorieuses traditions que nous ôsons nous adresser à nos compatriotes. S'il se rencontre quelque chose de défectueux dans nos plans, beaucoup d'incorrections dans notre style, qu'on l'oublie, s'il est possible, pour ne voir dans cet opuscule que ce qu'il pourra contenir d'utile et de praticable, à l'avantage de notre nationalité et de notre pays.

II.

A peine Champlain venait-il de faire son apparition dans les forêts séculaires du Canada, qu'une société d'hommes industrieux, vigilants et actifs surgirent d'Europe, pour fonder " cette colonie qui devait plus tard,—nous dit un écrivain,—attirer les regards des grandes puissances de l'ancien monde."

Les progrès du défrichement furent considérables, malgré les luttes incessantes que les premiers colons eurent à soutenir contre les attaques incessantes des aborigènes.

Mais, à mesure que la civilisation pénétrait en Canada, abritée sous l'étendard de la Croix, l'émigration française se faisait plus nombreuse et les générations se succédèrent en se transmettant religieusement l'*héritage* traditionnel de la foi catholique et de la *possession du sol*, pour la *conservation* des institutions, de la langue et des lois nationales.

Les grands seigneurs de ce territoire donnèrent l'exemple en s'adonnant à l'agriculture ; ils formèrent chacun autour de soi un noyau de société, et bientôt on vit surgir sur les bords du Saint-Laurent, un nombre de pittoresques et beaux villages, qui sont aujourd'hui comme autant de trophées attestant nos droits à revendiquer le sol colonisé par nos pères, arrosé de leurs sueurs et que nous tenons d'eux à titre d'héritage national.

Comment pourrait-il en être autrement, lorsque nous savons que tout ce qui constitue la patrie : religion, coutumes, mœurs, lois, traditions, plaisirs, fêtes religieuses et nationales, la langue, la pensée et la poésie même de la France, a été implanté par elle sur cette terre du Nouveau-Monde ?....

Eh quoi!... c'est ce même sol, fécondé par tant de labeur, couvert de tant de monuments de nos aïeux, que l'on verrait ne plus nous appartenir?

Serons-nous moins patriotes que ne l'étaient nos pères? Et s'il nous fallait, pour conserver leur patrimoine à nos descendants, voler à la frontière sous les étendards de Carillon, se trouverait-il *un seul* d'entre nous, assez *lâche* pour déserter les rangs de ses frères?

Non, très certainement. Eh bien, il y a un autre courage que le courage militaire, c'est le courage civil qui fait surmonter les obstacles pour édifier ce que l'autre a mission de défendre.

S'il en est ainsi, travaillons donc avec courage à attacher au sol national ce nombre si considérable de Canadiens qui laissent famille et patrie, pour aller enrichir un autre territoire.

III.

Disons un mot des progrès accomplis en fait d'établissements nouveaux; et afin de mieux suivre la colonisation dans ses travaux, nous prendrons comme dernier résultat, les statistiques des 25 dernières années, établissant nos calculs sur les recensements de 1831 et de 1851, et les documents publiés depuis.

Suivant le premier recensement, on comptait dans le Bas-Canada, cinquante mille huit cents familles, (50,800) vivant par les travaux de l'agriculture; l'étendue du terrain cultivé par elles s'élevait alors à deux millions soixante-six mille arpents, (2,066,000) en superficie. Vingt ans plus tard, en 1851, le nombre des familles avait atteint le chiffre de quatre-vingt-quinze mille huit cents, (95,800) cultivant sur une superficie de trois millions neuf cents quarante mille (3,940,000) arpents; ce qui formait une augmentation de quarante-cinq mille familles (45,000), et d'un million huit cents soixante-et-quatorze mille (1,874,000) arpents de terre.

Remarquons cependant que la très grande partie de cet accroissement de la propriété foncière ne date que depuis 1840; car avant cette époque la colonisation était presque nulle.

Le système pernicieux qu'avaient suivi les habitants de certaines paroisses de subdiviser leurs biens entre leurs enfants, joint à une suite de mauvaises récoltes, firent voir aux premiers les résultats fâcheux que cet état de choses avait amené; aussi la gêne ne tarda-t-elle pas à se faire sentir dans la proportion de l'accroissement de la population rurale. Force fut donc aux enfants de s'éloigner et de chercher de l'espace.

Mais, malheureusement, on ne connaissait pas le pays au-delà de la ligne seigneuriale de sa paroisse, et le gouvernement n'avait encore rien fait pour la colonisation. Telles sont les raisons qui engagèrent plusieurs milliers de Canadiens à quitter le pays pour aller chercher fortune ailleurs.

Malgré cela, un nombre de jeunes hommes, plus intelligents que les autres, allèrent s'établir dans les cantons avoisinant les seigneuries; ceux de l'Est reçurent dès lors le surplus de population qui se trouvait sans asile, et, la Providence aidant, on commença à voir poindre ces établissements, dont plusieurs aujourd'hui sont très prospères. Il est vrai que tout prête à la colonisation dans notre pays; son sol et son climat sont d'une supériorité incontestable, le terrain est couvert d'une belle forêt et possède en outre de nombreux cours d'eau, suffisants pour les besoins de l'industrie.

Le courage et l'amour du travail de ces colons, ne manquèrent pas de trouver de nombreux imitateurs. L'exemple était donné. Les paroisses de Saint-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Nicolet, Saint Pierre-les-Becquets, Lotbinière, Sainte Croix, Saint Antoine, ainsi qu'une foule d'autres, y envoyèrent aussi leurs contingents de colons. C'est vers la même époque que commencèrent aussi les établissements si puissants aujourd'hui des comtés de Rimouski et du Saguenay.

Honneur à ces vaillants pionniers, auxquels il a fallu un courage et une persévérance inouïs, en face de si grands et de si nombreux obstacles. " Si le pays,—a " dit quelqu'un,—pour la prospérité duquel ces hardis " défricheurs travaillaient avec tant d'énergie, eût " encouragé leur zèle, combien de nos compatriotes " seraient volontiers demeurés sur le sol natal!"

IV.

Le gouvernement sollicité, pressé, commença enfin en 1845 à s'occuper plus énergiquement de la colonisation. Outre les grandes routes de Craig, Gosford Blandford, Shipton et Lambton, déjà ouvertes, plusieurs chemins furent ouverts dans les principaux établissements, entr'autres, la grande route d'Arthabaska, partant de Gentilly, traverse les cantons de Blandford et Stanfold, et là, se bifurquant sur deux points différents, traverse à l'est les cantons de Somerset et Inverness; à l'ouest ceux d'Arthabaska, Warwick et Kingsey. Plusieurs autres chemins d'embranchements furent aussi tracés et ouverts.

Les citoyens des villes de Montréal et de Québec, s'occupèrent aussi d'accélérer la marche de la colonisation. Des associations se formèrent dans chacune de ces villes, afin de faciliter aux Canadiens les moyens de rétablissement dans les cantons de l'Est. Des mémoires adressés au gouvernement attirèrent son attention et furent appréciés avec cette générosité de sentiment qui caractérisait son excellence le gouverneur-général, lord Elgin.

Dans la réponse que Son Excellence fit à l'Association de Montréal, par le canal du Secrétaire-Provincial, nous lisons le passage suivant qui dénote chez cet illustre personnage, ce caractère profond de justice qui le rendait si populaire au milieu de nous.

" Sa Majesté la Reine a vivement à cœur le bien-être " de ses sujets Canadiens d'origine Française, et *rien ne* " *serait plus agréable* à Son Excellence que de *pouvoir* " *informer* Notre Souveraine que *son gouvernement* a pu " *introduire des mesures* qui auront tendu à leur donner " des facilités de *devenir propriétaires* dans leur *pays* " natal."

Plus loin, il ajoute:

" Il est évidemment de *l'intérêt* de ce pays, que sa " population s'accroisse et s'étende sur toute l'étendue " de son territoire; *aucune classe*, à l'avis de Son Ex- " cellence, *n'a plus de droit* aux avantages de cette " extension *que les descendants des premiers colons*, dont

" les patients et persévérants travaux en temps de paix, " et la bravoure en temps de guerre, *ont tout fait* " pour *l'avancement* et la *défense* de cette partie des " domaines de Sa Majesté."

Pour seconder de si belles espérances, et placé que nous étions sous l'empire de pareilles circonstances, la nécessité de faire de vigoureux efforts devint impérieuse. On déploya partout beaucoup de zèle et d'ardeur. Les colons des cantons qui n'ignoraient pas ce que l'on faisait pour eux, reprirent un peu de confiance et se bercèrent pendant quelque temps des douces illusions d'un meilleur avenir. Cependant, comme toutes les entreprises qui ne reposent que sur l'enthousiasme et ne s'appuient pas sur des mesures pratiques, celle-ci manqua d'activité à un tel point qu'une nouvelle crise devint imminente.

Les moyens d'arrêter l'émigration et de favoriser les intérêts de la colonisation étaient encore à trouver.

C'en était donc fait de l'avancement de la colonisation ; les nombreux colons qui venaient de se mettre en route pour les défrichements, avec l'espoir d'obtenir des secours, se virent contraints d'abandonner leurs projets, après avoir dépensé ce qu'ils possédaient pour reprendre les durs travaux des chantiers de construction navale ou autres, dans les villes. Dès ce moment, l'on vit se manifester d'une manière très alarmante la fièvre de l'émigration aux Etats-Unis.

V.

Quoiqu'il en fût des causes qui favorisaient l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis, le mal était constant, et les beaux cantons de l'Est se dépeuplaient à vue d'œil.

La presse gémit d'un spectacle aussi désolant. Les hommes sérieux, inspirés par de nobles sentiments tâchèrent d'en arrêter le cours.

Le Prêtre!...ce premier et le plus constant et le plus dévoué des amis du peuple, comprenant le rôle que lui imposait la circonstance, s'empressa avec ce zèle ardent de la charité qui le caractérise, d'élever la voix pour demander justice et protection.

Une convention des douze missionnaires des cantons de l'Est eût lieu le 31 mars 1851, pour s'occuper de l'état où se trouvaient les nombreux colons de ce vaste territoire. Un nouveau mémoire préparé par l'un d'eux, fut approuvé et signé par chacun des douze apôtres de la colonisation, pour être ensuite transmis au gouvernement.

Cet important travail eût beaucoup de retentissement. Chaque page en est marquée au coin du patriotisme le plus pur; on y découvre la hardiesse d'une conviction inébranlable, puisée, il est vrai, sur le théâtre même des douleurs qu'elle raconte. Ce document réunit toutes les pièces d'un éloquent plaidoyer en faveur de la colonisation, avec une ampleur de recherches et une vigueur de raisonnements qui pénètrent et intéressent beaucoup. De telles œuvres, pour de tels motifs, ne périssent point: elles font partie de notre répertoire national.

Ce document avait pour but de demander au gouvernement de nouveaux chemins pour la colonisation des terres incultes dans ces cantons; de procurer à la jeunesse Canadienne des terres à des conditions avantageuses; d'écarter les obstacles qui empêchaient l'établissement de ces terres; d'améliorer les voies déjà ouvertes, et d'y établir un système permanent de voierie.

Il va sans dire que ce savant et important manifeste attira l'attention du gouvernement d'alors, qui constitua un *comité spécial* " pour *s'enquérir* des *causes* qui *empêchent* ou *retardent* la colonisation, et *faire rapport* sur les *moyens* les plus propres pour en *promouvoir* les intérêts, etc.

Après avoir tracé en caractères de feu l'obligation qu'il y a pour le Canadien d'aimer, de chérir sa patrie, ces bons missionnaires nous disent:

" Comme beaucoup d'autres, nous n'avons pu voir nos " compatriotes aller chercher à l'étranger, pain, liberté " et vie, sacrifier la jouissance de l'un des plus beaux, " des plus nobles sentiments du cœur humain, celui qui " nous fait chérir la patrie ; nous n'avons pu voir notre " population décimée, chaque année, par l'émigration " sans nous dire: il est du devoir de *quelqu'un* de tra- " vailler à arrêter le flot de l'émigration, de montrer " les avantages qu'il y a pour nos compatriotes à de- " meurer sur le sol de leurs ancêtres, d'indiquer les res- " sources qu'offrent certaines parties du pays au nouveau " colon, d'indiquer aussi les obstacles qui l'empêcheraient " de se procurer une terre facilement et de prospérer sur " celle de son choix. Nous ne voulons pas dire que ceux " à qui il appartient plus particulièrement de s'occuper " de ces objets aient manqué à leur devoir; non. On " a fait des démarches, pris des renseignements, propo- " sés des plans de colonisation que l'on a mis ou essayé " de mettre à exécution. Mais ces essais, les efforts que " l'on a faits, ont-ils obtenu tout le succès qu'on avait " droit d'en attendre? Nous ne le croyons pas. Est-il " possible encore à l'heure qu'il est, de faire quelque " chose pour favoriser la colonisation des terres incultes? " c'est ce que nous pensons, ce dont nous voulons con- " vaincre les véritables amis du pays."

Ici s'ouvre le Plaidoyer des Missionnaires, par une étude préliminaire sur l'avenir probable des cantons de l'Est. D'un côté on donne la topographie des lieux, les sources indubitables de prospérité future, les développements de la richesse territoriale ainsi que le mouvement de la population, le tout bâsé sur des raisonnements et des faits incontestables. De l'autre côté, on fait à grands traits le tableau du monopole qu'entraîne le systême de vente des terres vendues à des grands propriétaires souvent inconnus, de l'état affligeant des lois de la voierie ; de l'état encore plus désastreux des chemins de colonisation, enfin de tous les griefs qui pèsent sur les colons et empêchent l'extension des défrichements du sol.

Un instant, on dirait que les missionnaires doutent du résultat de leur mission:

" Ce ne sont pas, disent-ils, des demi-mesures que " nous reclamons, mais quelque chose de prompt, " d'énergique, de décisif. Il faut se hâter; chaque " jour, chaque année de retard, c'est un profit de moins " pour nos compatriotes; c'est un avantage immense " de moins pour nos compatriotes; il faut se hâter, " quand on sait à n'en pouvoir douter, par le rapport " du comité spécial nommé (par la Chambre) pour " s'enquérir des causes et de l'importance de l'émi- " gration vers les Etats-Unis, que durant les cinq " dernières années avant 1849, plus de 25,000 de nos " compatriotes ont quitté le Canada. Si notre Patrie, " comme l'Irlande, avait un excédent de population à " repousser; si l'enfant du sol qui l'a vu naître ne " pouvait y acquérir une terre pour s'y établir et vi- " vre d'une manière honorable; si dans sa patrie, le

" sort du Canadien-Français ne devait être que celui
" du mandiant, alors l'émigration de nos compatrio-
" tes serait un bienfait et non une calamité. Mais il
" n'en est pas ainsi."

Brisés par la pensée que le pays n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire, les missionnaires ajoutent :

" Avons-nous fait de dignes efforts pour retenir nos
" frères sur le sol natal ? La nature a-t-elle été in-
" grate envers notre patrie ? N'a-t-elle pas beaucoup
" fait, au contraire, pour l'habitant du Bas-Canada ?
" Si vous en doutiez un seul instant, venez contempler,
" au sud du Saint-Laurent, depuis la Rivière-Chambly
" jusqu'à la Rivière-Chaudière, nos magnifiques fo-
" rêts d'orme, d'érable, de pin, de noyer, de bois-
" blanc, de frêne et d'épinette, où la hache du défri-
" cheur n'a pas encore pénétré ; parcourez leurs ri-
" vières, leurs lacs, leurs cours d'eau si utiles à l'in-
" dustrie ; venez admirer, dans le temps de la mois-
" son, la richesse et la fertilité du sol des Townships
" de l'Est ; et dites-nous, après cela si nos efforts
" pour coloniser la plus importante section de notre
" beau pays, ne méritent pas toute notre attention ;
" dites-nous, si pour empêcher une émigration aussi
" funeste et aussi ruineuse, vous ne devez pas vous
" unir pour y opposer une barrière efficace ?"

Toute cette énergie, tout ce dévouement à la cause du bien public, ont-ils rencontré l'aide et l'appui qu'on en devait espérer ? Non.

VI.

Avant d'aller plus loin considérons un peu les nombreux inconvénients dont souffrent les malheureux colons dans les nouveaux établissements, afin que les hommes publics actuels et le pays tout entier, soient témoins de ce malheureux état matériel de nos populations agricoles, état qui contribue si puissamment à accélérer l'émigration des Canadiens vers les Etats-Unis, et pour tâcher de prendre des moyens les plus propres à en arrêter la marche.

Plaçons en première ligne le système anti-national de la vente d'immenses quantités de terre à des particuliers, qui ne voulaient pas la colonisation du pays mais seulement l'exploitation du peuple colonisateur. L'histoire des cantons de l'Est est là qui ne le prouve que trop. Il y a eu comme il y a encore aujourd'hui, des propriétaires qui refusent de vendre à moins de 10, 15 et 20 chelins de l'acre ; ils ont même poussé la cupidité jusqu'à demander au-dessus de *neuf piastres* par acre, parceque ces terres bordaient une route ou un chemin provincial. Un certain nombre de ces propriétaires sont complètement inconnus, de sorte qu'il est arrivé fréquemment que des colons qui avaient cru s'établir sur des terres appartenant à la couronne, ont été obligés d'abandonner la terre qu'ils avaient défrichée et arrosée de leur sueurs, en conséquence du haut prix qui leur était demandé par ces hommes avides qui ne s'étaient fait si tardivement connaître, que pour mieux profiter des améliorations faites sur leurs terres par leurs malheureuses victimes. Quelquefois même, des individus se présentaient munis de lettres *patentes*, se disant possesseurs de la terre occupée par les colons auxquels ils s'adressaient, comptant parfois sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens, pour leur extorquer quelques louis par la menace d'une poursuite en déguerpissement.

Le Rev. Messire Ant. Racine, alors missionnaire à Stanfold, disait un jour devant un comité nommé par la Chambre d'Assemblée :

" Dans le comté de Mégantic, les terres qui appar-
" tiennent aux grands propriétaires se vendent de 10 à
" 15 chelins l'acre, quelques-uns même refusent absolu-
" ment de vendre ou de concéder leurs terres (à So-
" merset, par exemple) et spéculent honteusement sur
" les besoins du peuple. Dans Drummond, le prix des
" terres incultes est de 10 à 20 chelins l'acre ; plusieurs
" propriétaires refusent aussi de concéder, et sont cer-
" tainement la cause du départ d'un bon nombre de
" nos compatriotes pour les Etats-Unis.

" Les grandes réserves de terres incultes étant une
" véritable nuisance publique, la législature a le droit,
" suivant nous, de les frapper d'une taxe légère ; d'ail-
" leurs ces terres ont été accordées à de certaines con-
" ditions que messieurs les propriétaires ont éludées
" très facilement, et cette taxe ne serait encore qu'un
" léger dédommagement, pour tout le tort qu'ils ont cau-
" sés aux intérêts généraux du pays. Cette taxe serait
" d'ailleurs le moyen le plus prompt, le plus certain, le
" plus efficace de contraindre les grands propriétaires
" à contribuer aux travaux communs, et à se désaisir
" d'une propriété qu'ils ne conservent que dans un but
" de spéculation, et à concéder ou vendre leurs terres
" à des prix plus modérés et à des conditions moins
" onéreuses."

M. Lambert, de Bécancour, disait aussi devant le même comité :

" Plusieurs pauvres familles, après s'être établies sur
" ces terres, les avoir défrichées, y avoir construit des
" bâtisses, après avoir travaillé pendant quatre ou cinq
" ans pour rien de plus que les produits qu'ils récol-
" taient, pensant que ces terres appartenaient au gou-
" vernement, ont été forcées de les abandonner à la
" poursuite des propriétaires. Le prix ordinaire que
" l'on demande pour la vente de ces terres est de 15s à
" 20s., en y faisant autant de réserve que les terres con-
" cédées par les seigneurs."

M. Landry, du même lieu, disait aussi que des personnes avaient été forcées d'émigrer par des grands propriétaires qui laissaient faire les améliorations et ensuite chassaient sans pitié les occupants.

Le Rev. Messire Leclaire disait :

" Il arrive quelquefois qu'un colon qui a travaillé
" trois ou quatre années sur une terre qui lui a été con-
" cédée par un grand propriétaire, en est chassé par
" un second maître qui survient tout-à-coup, et oblige
" ce malheureux à perdre le fruit de ses pénibles tra-
" vaux."

M. Arcand, du lac Aylmer, rapportait :

" Il est à ma connaissance que plusieurs cultivateurs
" des cantons Warwick, Stanfold, Halifax, etc., ont été
" forcés de quitter leurs terres, parce que les propriété-
" taires de ces terres ont refusé de les leur vendre, ou
" parce qu'ils leurs ont demandé un prix exhorbitant."

M. Gustin, de Stanfold, disait aussi :

" Le pauvre colon est cruellement harrassé par eux
" (les grands propriétaires) et il arrive assez souvent
" qu'il est expulsé de la terre défrichée par lui, sans
" rémunération pour ses longs travaux."

Nous pourrions multiplier à l'infini les opinions de cette nature si nous le croyions nécessaire.

VII.

Un autre obstacle à l'établissement rapide des terres incultes, c'est le manque de communications ; car le vote des £12,000 pour les chemins de colonisation dans le Bas-Canada n'est qu'un encouragement nomi-

nal. L'année dernière, il a été confectionné environ 26 lieues de chemins pour les voitures d'été dans tout le Bas-Canada, sur environ 50 points différents du pays. Que le lecteur calcule maintenant quelle longueur de chemin cela a pu donner à chacune des places qu'on est convenu d'appeler heureuses d'avoir pu obtenir cette aide. Pour opérer ces divers travaux, éparpillés çà et là, il a fallu 52 conducteurs des travaux, sans compter ceux nommés par les municipalités qui dirigent elles-mêmes leurs travaux de ponts ou de chemins de colonisation. Et puis, y a-t-il nécessité de donner *quand même* au Haut-Canada une somme égale, lorsque les besoins y sont moins nombreux et moins urgents que dans le Bas-Canada. En est-on rendu au point qu'il faille absolument morceler en tant de mains dans les deux sections de la province, une somme impérieusement reclamée pour une seule.

Il est reconnu que les chemins sont la vie de la colonisation. Faisons-nous une idée des souffrances et les travaux pénibles auxquels sont assujétis les colons, qui n'ont point de communications faciles avec les villages avoisinants ; ici, c'est un agriculteur obligé de transporter sur son dos, à travers la savane et par des sentiers tortueux et noyés d'eau, les provisions qu'il achète chez le marchand, qui demeure quelquefois à deux ou trois lieues de chez lui ; là, c'est un autre défricheur qui, au milieu de ses pénibles travaux, est obligé de charger sur ses épaules un sac de blé destiné pour le moulin et de le rapporter à sa demeure ; encore si ces trajets ne devaient se répéter que quelquefois dans l'année!.....

Un troisième obstacle non moins important, c'est le mauvais système de voierie qui existe ; la loi des municipalités est une lettre-morte pour ces cantons. Il arrive que les chemins ouverts à grand frais par le gouvernement sont négligés et deviennent en peu d'années tout-à-fait impratiquables pour le voiturage ; c'est à recommencer de nouveau, avec de nouvelles dépenses d'argent. Ce triste état de la voierie existe presque partout dans le Bas-Canada. La municipalité de Tring a si bien compris qu'elle n'avait rien à espérer du système suivi jusqu'à présent en ce qui regarde les chemins, qu'elle vient d'emprunter en vertu de l'acte d'emprunt municipal, la somme de £5,000 qu'elle doit employer à l'amélioration des chemins dans cette paroisse.

Nous laisserons le lecteur à ses réflexions sur l'affligeant tableau que nous venons de retracer, afin qu'il y puise un enseignement salutaire à la cause que nous défendons.

VIII.

Nous aurions dû dire avant ce moment, que le premier cri jeté en faveur de la colonisation, dans le Bas-Canada, le fut par la patriotique paroisse de la Malbaie, qui n'a cessé depuis de se distinguer, tant par son esprit d'entreprise, que par son amour pour l'avancement du pays.

Son digne curé d'alors, le Révérend Messire Bourret, déploya une ardeur et une volonté incroyables et que rien ne put ni lasser ni fléchir en faveur de cette belle œuvre de la colonisation. Sa parole pleine d'onction et de sentiment national sut passionner la foule et faire entrer la jeunesse de cette paroisse dans l'heureuse disposition de coloniser le Saguenay. Ce digne prêtre ne manqua pas de trouver d'utiles auxiliaires dans MM. Thos. Simard, Harvey, Tremblay, ainsi que dans plusieurs autres, dont les noms échappent à notre mémoire.

L'élan était donné. Une foule de jeunes hommes forts et vigoureux s'étaient courageusement frayés la route, et déjà un commencement d'établissement s'offrait aux regards étonnés des paroisses d'alentour.

Quelques temps après, en 1848, un autre ami, non moins fervent pour la cause de la colonisation, parût au milieu de la belle population de la Malbaie ; c'était le Révérend Messire Beaudry qui voulait lui aussi, apporter son contingent de patriotisme et d'amour pour ses ouailles : il organisa, avec l'aide des personnes les plus influentes de la paroisse, une Association dite de la Rivière aux Sables : le siège de la nouvelle colonie devait être dans le canton Jonquière. Des réglements d'association furent faits, et publiés dans les journaux de cette ville. Plusieurs écrits furent aussi publiés dans le même temps et attirèrent l'attention publique sur le grand et vaste territoire du Saguenay et du Lac Saint-Jean.

Cette pensée de la colonisation fut portée comme l'éclair d'un bout à l'autre du pays.

L'intrépide missionnaire des Montagnais, le Révérend Messire Boucher, curé de Saint-Ambroise, près Québec, animé du même zèle pour la colonisation du pays, et doué qu'il était d'un rare courage, s'aventura, avec un certain nombre de ses paroissiens, dans les immenses forêts voisines du lac Saint-Jean, au Saguenay, pour y établir une colonie. Mais la distance trop considérable qui existait entre cette place et Québec, jointe à la difficulté des communications, (il y avait 10 lieues à faire à l'intérieur sans chemin pour y arriver,) découragèrent la plupart de ceux qui avaient entrepris le voyage ; plusieurs abandonnèrent alors leur bon et brave curé. Malgré ce désappointement, M. Boucher ne se laissa pas abattre ; au contraire, avec le petit nombre de ceux qui lui restèrent fidèle, il s'arma d'un plus grand courage encore et commença ses défrichements près la Belle Rivière, qui est aujourd'hui, pensons-nous, le canton Caron.

En 1849, nous vîmes les comtés de l'Islet et de Kamouraska s'organiser en association pour le même but.

Les Révds. MM. Hébert Routier, Begin, Delâge, Têtu, Parant, Bourret, Begin, ainsi que MM. Martin, Dumas, Fournier, Tremblay, Richard, Caron, Boucher, Jorre, Langlois, Michaud, Lebel et le notaire Martin, furent les fondateurs de cette nouvelle association, qui devait aller prendre pour siège d'exploitation les terres avoisinant le lac Kinogomi, dans le Saguenay. On y fit preuve de beaucoup de vigueur. Après trois ans de travaux de défrichement,—nous dit un rapport écrit sur le Saguenay,—le territoire du lac Saint-Jean vit des colons hiverner sur ses belles terres, tous occupés, comme dans les vieilles paroisses, à battre et faire moudre le grain, transporter de la forêt sur les bords du lac Kinogomishish, et de la rivière des Aulnets, le bois de charpente de plusieurs bâtisses, etc. Cette petite circonstance est bien insignifiante aujourd'hui ; avant 50

ans les habitants du lac Saint-Jean aimeront probablement à se la rappeller.

Dans la même année, un autre Prêtre se dévoua spécialement à l'œuvre de la colonisation: nous voulons parler de M. le Grand-Vicaire Mailloux.

Il forma, dans le comté de Bellechasse, une association qui fut assez heureuse. Le siège de cette colonie se trouve situé dans le canton Buckland, au-dessus de la paroisse de Saint-Gervais. Ce canton possède déjà une chapelle de 42 pieds de longeur sur 32 de largeur. Les propriétés situées sur la route ont doublé de valeur chaque année depuis trois ans. Des terres qui ne sont nullement défrichées, mais bonnes, se vendent maintenant de £50 à £60. Plusieurs autres terres déjà en voie d'amélioration valent de £200 à £300. Ces faits, nous les puisons dans le rapport de M. Bouthillier, Inspecteur des Agences.

Mais il est temps de nous arrêter. Dans ces citations nous avons voulu seulement consigner brièvement les faits. Sachant que le souvenir de tout ce qui à été fait par ces amis de la civilisation et du progrès en faveur de nos populations, est encore vivace dans l'esprit de ces bons colons, et que les habitants de ces délicieuses campagnes pourront user d'un langage plus saisissant, et employer des termes plus élevés que nous ne le pourrions faire nous même, pour exprimer dignement cette reconnaissance.

Nous ne terminerons pas cependant, sans parler de l'importante brochure qui suivit la publication du manifeste des missionaires de l'Est. Le vénérable auteur de la brochure intitulé: "*Le Saguenay* en 1851" a rendu un service important au pays en faisant connaître, comme il l'a fait, ce vaste territoire. Il n'y a pas de doute: le Saguenay est appelé à devenir le centre d'une riche contrée, pour peu qu'il se trouve des hommes au patriotisme ardent, pur, généreux, prêt à répandre, comme ceux dont nous avons parlé, la lumière bienfaisante de leurs idées pour l'avancement de la colonisation ou à seconder de leur appui les vues de ceux qui veulent bien dépenser leur intelligence au service de cette question nationale.

IX.

Il ne nous reste plus qu'à étudier ici les opinions manifestées par des personnes compétentes, et qui se trouvent consignées dans le rapport du comité spécial, dont nous avons déjà parlé, chargé de s'enquerir des causes qui empêchaient ou qui retardaient la colonisation dans le Bas-Canada.

Nous devons mettre en première ligne les suggestions faites par les Missionnaires des cantons de l'Est, dans leur patriotique manifeste de 1851. Voici comment ils s'exprimaient:

"1o. *Imposer une taxe de deux sous* (au profit du "fond de colonisation et de voierie) *sur toutes les terres "incultes arpentées de la couronne, du clergé et surtout "des Grands Propriétaires.* Quoique les ventes de ces "terrains par le gouvernement, lisons-nous dans le "manifeste des missionnaires, aient toujours été faites "dans la vue de favoriser les établissements, cette "classe privilégiée des grands propriétaires, frustrant "bientôt cette intention en élevant outre-mesure le "prix de la terre, a fait tourner à son profit le travail "de chaque colon et a honteusement spéculé sur ses "sueurs.....
"Ce sont ces grands propriétaires qui s'opposent à l'ex-"pansion facile et rapide de la population, ce sont eux "surtout que l'on doit considérer comme les auteurs "principaux de l'émigration de nos compatriotes...."

Comme l'a si bien dit M. l'abbé Ferland: "On y ex-"ploite le travailleur avec une patience, avec une in-"telligence admirable, et lorsqu'on a recueilli sa dernière "sueur, lorsqu'on lui a arraché son avant-dernier "haillon, on le renvoie aux seigneuries, ou on le rejette "vers les Etats-Unis. Libre à lui d'aller, à la tête de "sa famille, grossir (à l'étranger) la tourbe des men-"diants Canadiens-Français."

Les cantons Nelson, Inverness, Dorset, Tring, Somerset, Madington, Halifax, Woolftown, Blanford, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Chester, Bulstrode, Kingsay, Horton, Aston, Windsor, Tinwick, Shipton, Acton, etc., et une foule d'autres, sont devenus le domaine du monopole des grands propriétaires dont les possessions sont là comme une barrière infranchissable entre les anciens établissements du sud du Saint-Laurent et les nouveaux établissements des cantons de l'Est.

"Un certain nombre de grands propriétaires sont in-"connus; dit le manifeste,—soit qu'ils trouvent leur "compte à ne pas se faire connaître d'abord, pour venir "plus tard déposséder d'une terre considérablement "augmentée en valeur par plusieurs années de travail, "un possesseur de bonne foi qui s'en était emparé dans "l'intention d'en payer la juste valeur lorsqu'il vien-"drait à en connaître le maître; soit qu'ils y trouvent "leur avantage, afin de s'exempter des travaux que "doivent partager tous les propriétaires....D'autres, "ont des agents qui ont bien le droit de vendre des "terres, d'en retirer le paiement, qui savent bien faire "payer le bois qu'on enlève de leurs terres, mais qui ne "sont nullement autorisés à payer les frais de chemins "et autres qu'ils doivent supporter."

Par ce qui précède on doit se convaincre d'avantage de la nécessité qu'il y a pour le gouvernement, pour le législateur animé de l'esprit de justice de faire cesser un pareil état de choses. Pourtant, voila déjà plus de six ans que ces choses sont dévoilées, et rien ou peu de chose cependant n'a encore été fait pour faire cesser cette plaie sociale; espérons que les hommes d'aujourd'hui seront à la hauteur de leur mission.

Aucun législateur n'ignore que plus le défrichement s'opère, plus les routes se confectionnent et s'améliorent, plus aussi la valeur des propriétés augmente. Eh bien! s'il en est ainsi, laisserons-nous profiter plus longtemps les grands propriétaires de cette augmentation de valeur des terrains qu'ils possèdent, augmentation à laquelle ils ont mis des obstacles et qui ne provient que du travail et des sueurs du colon?

Plusieurs personnes dans Stanfold, Somerset, Halifax, Chester et autres lieux, qui occupaient des terres de grands propriétaires depuis plusieurs années, ont été obligés, vû le prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations. Nous pourrions citer une foule de faits semblables s'il était nécessaire.

Il y a quelque jours, un citoyen du faubourg Saint Roch de cette ville, homme probe et laborieux, nous disait être forcé d'abandonner la ville pour aller gagner sa vie ailleurs: "J'arrive de Chester, nous disait-il, et j'ai choisi une très belle terre sur laquelle je vais commencer mes travaux de défrichements; je ne regrette

seulement qu'une chose : c'est de n'être pas trop sûr si cette terre appartient ou non au gouvernement et qu'il ne m'arrive le même malheur qui a fondu sur un de mes oncles, établi en cet endroit, obligé qu'il fût de laisser la propriété et de recommencer."

—Mais pourquoi, lui dis-je, ne vous adressez-vous pas directement au gouvernement ou à l'agent commis pour la vente des terres de ce canton?

—Ah! c'est que l'agent ne les connait pas mieux : il n'y a aucunes marques qui indiquent que ces terres soient ou aient été arpentées ; et puis, aucune personne dans l'endroit ne connait les terres du gouvernement d'avec celles des grands propriétaires!

S'il en est ainsi, on ne doit plus s'étonner du rôle que joue la presque totalité des grands propriétaires qui se laissent ignorer pour mieux s'enrichir.

" 2o. *Etablir un bon système de voierie, plus en " rapport avec ces localités.* Il faudrait en fait de " voierie a-t-on dit, une autre autorité que celle des " municipalités de comtés. Que le gouvernement " accorde une bonne loi de voierie, plus en rapport " avec nos localités et qui atteigne d'une manière " plus effective cette fois les grands propriétaires : " que ces messieurs, pour la plupart inconnus, ab- " sents, ou qui se cachent à dessein jusqu'à ce que " des défrichements étendus aient été faits sur leurs do- " maines, soient forcés par cette loi de contribuer aux " travaux publics, de payer les taxes locales pour les " chemins et les écoles, de fournir du découvert, de " creuser les fossés communs, d'entretenir les ponts et " les routes, etc.

" L'appui le plus solide de la prospérité d'un pays " nouveau comme le nôtre, c'est l'agriculture : c'est là " la source la plus assurée de son bonheur et de sa " richesse.

" Puisque, de l'aveu de tous, c'est l'agriculteur qui " fait vivre la population, qui alimente le commerce ; " puisque c'est de lui que dépendent le bien-être et la " prospérité du pays, il faut donc que la législature, " par tous les moyens en son pouvoir, vienne enfin à " son secours.

" Ce qu'il faut faire, c'est de commencer tout d'abord " par remédier aux obstacles qui s'opposent à ce que " les colons prospèrent dans leurs établissements ; car " sans cela votre zèle et votre courage ne feront d'eux " que des victimes et non des agriculteurs heureux et " contents de leur sort."

" 3o. *Ouvrir de bonnes voies de communications et répa- " rer les principales routes déjà ouvertes.* Les difficultés " exposées ci-dessus ont jeté dans le découragement " bien des colons qui ont entrepris de s'établir dans les " cantons. Il faut cependant adjoindre encore à ces " deux obstacles un troisième opposé à tous progrès : le " manque absolu ou le mauvais état des grandes voies de " communication. Ce serait ici le lieu de faire connaître " les privations et les souffrances des premiers habitants " de Stanfold, Athabaska, Somerset, Halifax, Tring et " Lambton ; mais qui pourrait exposer un si triste ta- " bleau ? Pendant près d'une douzaine d'années, le co- " lon était obligé de transporter sur son dos toutes ses " provisions. Pendant huit mois de l'année, il s'épui- " sait ainsi à pure perte dans de semblables voyages ; " il fallait bien le faire cependant."

Encore actuellement, 25 janvier 1858, près de 150 familles établies en arrière de St. Thomas, dans le canton Montminy, à 6 grandes lieues du fleuve et des lieux habités, doivent porter à dos d'hommes les provisions nécessaires à la nourriture de leur famille qui se compose quelquefois de 7 ou 10 enfants en bas âge.

X.

Une autre opinion, non moins importante, vint aussi se manifester au sein du même comité spécial de 1851, c'était celle de notre digne compatriote, M. Thos. Bouthillier, aujourd'hui Inspecteur des Agences pour le domaine public.

Quoique nous ne partagions pas complètement ses opinions, nous sommes heureux cependant de faire connaître les suggestions de ce monsieur, qui désire ardemment voir donner une impulsion énergique et efficace à la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada, et dont la vie est maintenant étroitement liée avec cette belle cause. Il suggère deux moyens.

Le premier de ces moyens, dit-il, est une taxe générale et annuelle de deux ou trois sous par acre de terre en superficie, destinée à l'ouverture des chemins.

Le second, un nouveau système de voierie pourvoyant au tracé, à l'ouverture et à l'entretien des chemins et aussi à la collection de cette taxe et à son emploi. Une taxe de trois sous par acre produirait, dans les cantons de l'Est, une somme d'environ £33,000. Je n'ai pas dans ce moment, dit-il, les calculs que j'ai fait pour l'étendue de chemins que l'on pourrait faire avec cette somme ; mais chacun peut se convaincre qu'elle doit être très considérable.

La taxe doit être générale ; c'est-à-dire que les terres de la couronne et du clergé doivent être soumises comme celles de tous particuliers. Il est d'opinion que la taxe, d'ici à quelques années, devrait être imposée d'après la superficie du terrain, et non d'après sa valeur, afin d'indemniser les colons actuels des sacrifices qu'ils ont dû faire et des fatigues qu'ils ont endurées dans la formation de leurs établissements, et aussi, afin d'encourager, en ne les taxant pas, toutes personnes qui désireraient placer, à l'avenir, leurs capitaux en améliorations sur des terrains dans les cantons.

Tous les chemins devraient être faits et entretenus en commun,—continue de dire M. Bouthillier,—pour parvenir à ce but et être juste envers les colons actuels, il conviendrait de faire évaluer les chemins qu'ils ont déjà faits à leur propre compte, et qu'ils fussent tenus de ne payer qu'une faible partie de la taxe ou aucune partie quelconque d'icelle, jusqu'à ce qu'on ait prélevé sur les autres propriétaires une somme égale et proportionnée à la valeur des chemins faits par les colons.

Il soumet ensuite quelques idées sommmaires qui devraient, selon lui, servir de base à un nouveau système de voierie.

Nous laisserons parler maintenant un interessé, un grand propriétaire, qui possède environ 50,000 acres de terre ; c'est M. Stayner, ci-devant maître général des Postes de l'Amérique Britannique du Nord, qui vient avec une franchise et une abnégation digne d'un gentilhomme donner son avis.

" L'immense quantité de terre,—dit ce monsieur,—qui " sont devenues propriétés privées, et ne sont plus sous " le contrôle du gouvernement, et qui néanmoins " restent incultes, étant la cause qui empêche les com- " munications, les établissements et les améliorations " de la province, est un mal très sérieux, qui a arriéré " cette province et empêché le développement de ses " ressources. Je conçois que le premier pas dans la " formation d'un projet général d'établissement actuel

" des terres incultes du pays, serait d'ôter, dans tous " les cas, diminuer essentiellement les obstacles qui " s'opposent à tout ce qui peut avoir l'apparence d'amé- " lioration. En exprimant une opinion de cette nature, " je prends peut-être une vue de la question qui peut " m'exposer au risque de souffrir matériellement dans " mes intérêts privés, par l'application du remède que " je crois que le gouvernement essaiera, dans le dessein " d'abattre le mal qui surgit du monopole des grandes " étendues de terrain possédé par des individus ; d'au- " tant que je suis le propriétaire de 50,000 acres de " terre de cette description dans la Province. Mais il " y a longtemps que je suis convaincu que moi et les " autres grands propriétaires nous réprésentions tout " simplement la fable du chien et du ratelier, et cela " non-seulement dans un sens direct de gain ou de " perte sur les terres, mais indirectement, les intérêts " généraux de la Province doivent souffrir par un " système vicieux et erroné, de disposer des terres in- " cultes qui devraient être considérées comme l'objet " principal du pays."

Le mode que suggère M. Stayner est une taxe d'un sou par acre sur toutes les terres incultes, pour être employée à l'ouverture des chemins, routes, ponts, etc.

Peut-on trouver un témoignage plus éloquent que celui de M. Stayner, pour se convaincre de la vérité et de la justesse des opinions émises sur l'état affligeant de la colonisation telle qu'elle se fait en Canada ?

A cette vue serait-il raisonnable de croire que le gouvernement et les députés du peuple, par un commun accord, ne feront rien pour cette cause à la prochaine session des chambres ? lorsqu'une opinion aussi intéressée que celle de M. Stayner vient révêler au pays ce qu'il doit faire pour l'avancement des intérêts de la communauté !.... En agissant ainsi, M. Stayner n'a pas méconnu,—comme il l'avoue d'ailleurs,—que si son opinion était adoptée, il se trouverait frappé d'une taxe annuelle de £450 pour sa part.

Il serait inutile de reproduire d'autres opinions sur le sujet. Le lecteur qui a suivi de près cette question a pu se former un jugement sur la matière qui nous occupe.

XI.

Nous allons considérer un instant le plan suggéré par M. Amouroux, et publié il y a quelques mois dans le *Canadien*.

Sous le titre : *De la Colonisation du Canada par l'Emigration Française*, M. Amouroux publie une longue lettre, divisée en deux parties. Le but de l'auteur est d'obtenir le double résultat : 1o. D'empêcherl 'émigration des Canadiens-Français vers d'autres Etats ; 2o. D'attirer et de fixer l'immigration étrangère sur notre propre territoire.

Après être entré dans quelques considérations sur certains systèmes qu'il combat, il fait précéder le plan qu'il propose, du préambule suivant :

" Pour obvier à ce résultat, il nous semble qu'empruntant l'idée première de M. Stanislas Drapeau, publiée dans le *National* du 12 août dernier, on pourrait créer sur les bases les plus larges, et en donnant à ce projet tous les développements qu'il comporte, et que nous assaierons d'esquisser ici, une vaste société qui pourait facilement, dans un temps bien rapproché, procurer à cette partie de la population que nous venons de désigner une occupation utile et régulière, de créer pour les gens de métier, et plus spécialement à l'industrie du bâtiment, une source abondante de travaux, et enfin à la classe spécialement agricole, les plus grandes facilités à devenir propriétaires de petits lots de terres, non seulement défrichés, mais encore en plein rapport, et pourvus des bâtiments nécessaires à l'habitation et à l'exploitation, les dits lots pouvant être fractionnés en concessions de 10, 15, 20 acres ou plus, suivant la volonté ou les besoins de chaque acquéreur qui ne penserait plus alors à abandonner sa patrie à laquelle il serait attaché par un nouveau lien, celui de *La Propriété ?*"

Ce plan le voici :

" Un appel serait fait à tous les capitalistes, non seu- " lement de la Province, mais encore à ceux de l'étran- " ger, pour créer sous le titre de

Société générale de défrichement et de Colonisation,

" une société en commandite par actions au Capital de " 100, 200, 300 mille louis, représenté par des actions " ou part d'intérêt de 10 louis, et divisé en série de 1000 " actions.

" Le capital provenant de ces souscriptions serait " destiné à l'acquisition des terres à défricher.

" Au moyen d'une nouvelle partie de son capital, la " société se chargerait de faire défricher chaque année, " et de mettre successivement en valeur une portion " de ces terrains.

" Lorsqu'elle aurait ainsi préparé 500 acres de terre, par " exemple, elle les diviserait en concessions de diverses " étendues propres à fournir du travail et des moyens " d'existence à une famille. Sur ces lots ainsi distri- " bués, elle ferait ériger des *maisons en troncs*, ainsi " qu'une grange, une étable, et autres bâtiments néces- " saires à l'exploitation de ces petites fermes qu'elle gar- " nirait encore de meubles et outils ou instruments de " labour indispensables, comme aussi d'un cheval, d'un " jeune porc et de quelques volailles, indépendamment " des semences nécessaires pour la première année.

" Ces fermes ainsi établies et agencées, seraient con- " cédées moyennant un prix qui comprendrait avec les " diverses avances faites par la société jusqu'au jour de " la mise en possession (déduction faite des produits " de toute nature qu'elle pourrait en retirer) la rénu- " mération convenable des capitaux, en raison de " l'immense plus value qu'elle aurait donnée aux terres, " ainsi que les intérêts résultant d'une libération par " l'acquéreur en 10, 15 ou 20 annuités égales, après le " paiement desquelles il se trouverait libre possesseur " de la ferme à lui concédée, la société conservant " toujours à son égard, jusqu'au remboursement inté- " gral, son privilège de vendeur."

M. Amouroux expose ensuite les moyens par lesquels il espère attirer et fixer sur le sol Canadien l'immigration étrangère :

" Ainsi qu'on a pu le voir, c'est seulement par l'Agri- " culture que nous avons proposé d'arrêter l'Emigration ; " c'est encore par l'Agriculture que nous essaierons, " non seulement d'appeler, mais encore de fixer ceux " qui viendront demander à cette terre avec l'oubli de " leur malheur, les moyens de se créer un meilleur " avenir.

" Pour cet effet, outre les Canadiens, la Société ap- " pellerait à jouir des bénéfices de son institution tous " les travailleurs sans emploi, sans acception de na- " tionalité ou de croyance, sous la condition toutefois " qu'ils pourront justifier d'une bonne moralité, et il " n'est pas douteux qu'elle n'eût, en fort peu de temps, " recruté un assez grand nombre de bras pour attaquer " sur différents points à la fois les travaux qu'elle " aurait à exécuter.

" Ces travailleurs seraient divisés en autant de " groupes qu'ils formeraient de nationalités et de croy-

" ances, pour être dirigés sur autant de points destinés " à devenir des centres de population, en ayant soin de " laisser entre chacun d'eux assez d'espace pour faciliter " leur développement à venir.

" Pour ces différentes colonies il serait créé des lots " de ville, destinés à l'établissement des gens de métier " nécessaires à toute agglomération d'hommes.

" Quant aux conditions de paiement, elles seraient " réglées de gré à gré entre le colon et la société, " cette dernière sauvegardant ses intérêts par tous les " moyens de protection que la loi lui accorde.

" De la sorte, chaque immigrant se trouve au milieu " de ses compatriotes, exerçant librement la religion de " ses pères, commodément installé sur une terre dont " il n'a plus à recueillir que les fruits."

Ce plan est beau et magnifique; mais n'est point réalisable. Comme M. Amouroux, nous avons voyagé un peu dans le monde idéal; du fond de notre cabinet de travail nous avons fait de jolis rêves pour l'avenir de notre beau pays; cependant, nous l'avouons, nous avions compté sans cet hôte qui nous poursuit sans cesse: l'*égoïsme!*.....Nous avons cru, nous aussi, que le patriotisme individuel seul, pouvait suffire pour soutenir et mener à bonne fin, toute conception ayant un caractère national pour base; mais le bandeau qui couvrait nos yeux est tombé.

Les grandes vérités que nous écrivons là, nous sont acquises par l'expérience de plus d'une année, que nous nous occupons plus spécialement d'une institution de ce genre. Ce qui précède suffira, je crois, pour expliquer à M. Amouroux comment il se fait que nous revenons de notre idée première, telle que publiée en 1856, dans les journaux du mois d'août.

Ceci posé, nous allons brièvement donner les raisons qui nous engagent à croire ce plan irréalisable, et c'est dommage ajoutons-nous, car ce plan est séduisant.

XII.

Nous dirons de suite que c'est méconnaître les habitudes des capitalistes que de supposer l'organisation d'une *société de capitalistes*, disposés à verser £100,000 ou plus, dans toute exploitation financière que ce soit, avec la restriction de n'exiger qu'une "rénumération convenable des capitaux." Il faut bien se rappeler que tout individu a un but auquel il tend, et que ce but chez le prêteur ou le capitaliste, c'est l'accumulation la plus considérable possible de richesse qui doivent servir à le récompenser des risques, de la peine et des privations auxquelles il s'est peut-être soumis pour obtenir ce résultat.

Dans le cas actuel, sera-ce le *patriotisme* qui formerait le principal élément de cette organisation? Non, très certainement. Le patriotisme l'enfantera, mais l'amour du gain, la cupidité de ces capitalistes en seraient seuls les principaux mobiles. Le colon, lui, sera obligé de vouer sa vie presqu'entière à des travaux très pénibles, usant même une partie de sa vieillesse à lutter avec la misère et les privations, afin de transmettre à ses fils une propriété dont les moyens d'acquisition auront consommé, pour ainsi dire, le cours de son existence.

D'ailleurs, quelle garantie publique une semblable *Société* pourrait-elle offrir? Le projet dit:—" Quant aux conditions de paiements, elles seraient réglées de gré à gré entre le colon et la Société." Alors, quelle seraient les conditions? Quelle serait cette somme?.... Voilà les grandes questions.....Pourtant, nous croyons être en état de résoudre le problème, et nous croyons découvrir que le colon qui achètera de la Société aura à payer une somme très considérable qui devra comprendre les contingents suivants: sa part dans les dépenses d'administration, gérance, frais encourus par les divers bureaux d'émigration établis en Europe, commissions, défrichements, biens-fonds, répartition sur pertes, ainsi que l'intérêt du capital entier formé par les différents items que nous venons d'énoncer, sans toutefois cesser d'être soumis aux autres conditions qu'il plaîrait à la société de stipuler dans ses contrats de location, et que le colon sera forcé d'accepter ou de refuser.

Et puis, s'il devait en être ainsi, est-ce que nous n'avons pas assez des grands propriétaires des cantons de l'Est, qui seuls possèdent environ 1,400,000 acres de terre (à part la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique qui en possède 600,000 acres) pour lesquels aujourd'hui le colon est forcé de payer de 10 à 30 chelins par acre, et quelquefois plus, pour des terres en bois debout, lorsqu'il ne peut en avoir de la couronne?

Qui nous dit que cette nouvelle Société, qui serait par le fait un grand propriétaire, ne prendrait pas cette marche? Serait-il alors au pouvoir du promoteur d'en régulariser l'action? Oh! non. C'est donc ici le temps pour M. Amouroux de réfléchir sur son mode de colonisation, et de bien se pénétrer qu'il arrive souvent de bien fâcheux résultats à l'aide et par les moyens des choses les plus sagement pensées.

Nous nous bornerons à ce qui précède; ayant toutes les raisons de croire que ce plan d'exploitation financière n'occupera jamais sérieusement l'attention des hommes qui peuvent y fournir des fonds.

XIII.

Maintenant que nous avons fait connaître les plans et suggestions diverses proposés en faveur de la colonisation, nous allons essayer de jeter ici les bâses du plan que nous proposons, pour retenir sur le sol natal ceux qui seraient tentés de l'abandonner et de créer un mouvement vers l'avancement des destinées de notre pays.

Nous sommes dans un siècle où l'activité incessante du commerce, les progrès que font la civilisation et l'industrie, les besoins des classes laborieuses et pauvres, veulent des entreprises nouvelles. Quand une population commence à devenir dense et gênée, les masses cherchent autour d'elles d'autres champs à exploiter.

Eh! bien, n'avons-nous pas tout ce qu'il faut en Canada, pour satisfaire à ces besoins de la population?

Le golfe Saint-Laurent n'offre-t-il pas aux spéculateurs une arène toujours ouverte et féconde, par l'immense exploitation de ses pêcheries? où pas moins de 80,000 hommes, américains, français, anglais, jersais, guernesais et canadiens, sont annuellement occupés par cette industrie?

Les immenses forêts encore inexplorées du Canada ne contiennent-elles pas les espèces de bois les plus utiles et les plus recherchées des marchés de l'Europe?

Ne sont-ce pas les profondes forêts de l'Amerique, Britannique qui fournissent les plus belles et les plus riches fourrures qui parviennent sur les marchés du vieux monde?

Le Canada ne renferme-t-il pas dans son sein des minérais de fer, de cuivre, même jusqu'à l'or, qui n'attendent plus que des bras et des capitaux pour les exploiter?

Eh! ce serait en face de si précieux avantages qu'on retarderait plus longtemps de s'occuper de notre avenir? Oh! non, brisons-là, et montrons que nous sommes, comme peuple, à la hauteur de l'époque qui ne saurait laisser debout une nation disposée à fermer les yeux sur sa destinée.

Quand nous étudions la carte du Canada, nous restons douloureusement effecté à la vue du résultat si peu important que la colonisation du pays à atteint depuis son établissement comparé avec la colonisation des Etats-Unis.

Comme l'a si bien dit M. Casault, notre soldat de Crimée:—"Conquérir, c'est dévaster; coloniser, c'est féconder; et il n'y aurait rien de suprenant à ce que la Providence n'eût que des bénédictions pour cette dernière œuvre, tandis qu'elle brise avec dédain l'épée du conquérant, dès qu'il a accompli la sanglante mission qui lui a été conférée."

Nous aussi, nous disons que la ruine de plusieurs des gouvernements qui se sont succédés, dépend en grande partie de ce qu'ils ont méconnu les devoirs que leur imposait cette grande et belle loi de l'humanité, et de ce qu'ils ont méprisé ce qui fait la force et la prospérité des nations: *l'agriculture!*

En protestant aujourd'hui contre l'indifférence des gouvernements, nous n'entendons pas seulement faire retomber la responsabilité sur les hommes qui se sont succédés au pouvoir de l'Etat; mais sur tous ceux qui étaient destinés à veiller sur les intérêts généraux du pays, comme aussi sur le peuple qui n'a pas su faire exprimer sa volonté au sein de l'assemblée législative.

On a imprimé par l'ordre du parlement du Canada un document qui comporte ces paroles:

"Les mesures prises par le gouvernement pour activer "l'immigration, et avancer l'agriculture du pays, stimuleront le progrès à un dégré indéfini. L'établissement d'un bureau d'agriculture est un fait important dans l'histoire du Canada, et l'on doit attendre de ses travaux les résultats les plus importants. "En industrie et en persévérance le cultivateur Canadien n'a pas de rivaux, et c'est à ceux qui en ont le "pouvoir qu'il appartient de lui venir en aide par la "diffusion de ce genre de connaissances qu'il n'a pas "les moyens d'acquérir, abandonné à lui-même. Le "temps est heureusement passé où la persistance dans "les vieux usages et les préjugés établis étaient considérées comme une vertu; que les résultats de la "science et de l'expérience des autres pays aussi bien "que le nôtre soient mis à la portée de notre population industrielle, et il en résultera des avantages pour "l'individu et le pays, avec une certitude et une rapidité impossibles à atteindre sans ce secours."

C'est en 1851 que l'on tenait ce langage. Eh! bien, quels sont les résultats importants que le bureau d'agriculture a pu obtenir dans la colonisation des terres? Quels encouragements, quelles ressources a-t-on offerts à notre jeunesse? Quels cantons de terres avait-on désignés ou préparés pour recevoir ceux que l'on appelait par circulaire ou autrement de l'étranger? Jusqu'où s'étendait la sollicitude du ministre de l'Agriculture par rapport aux nations européennes invitées à coloniser le Canada? Quels ont été les comités chargés de prendre les moyens d'arrêter et de fixer, au moins en partie, sur le sol canadien les 31,280 émigrés d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse, d'Allemagne et de la Norvège, qui ont débarqué pendant la saison de 1857 dans le port de Québec? Quelle émigration destinait-on au Bas-Canada? Quelles ouvertures a-t-on fait à la Bretagne, à la Normandie, à la Belgique, à la Vendée, à l'Auvergne, aux Pays-Basques et à la Savoie? Qu'a-t-on fait surtout pour rappeler au pays les milliers de nos compatriotes qui sont aujourd'hui dispersés dans le divers états de l'Union américaine?

Et les enfants actuels du pays, donc? Qu'a-t-on fait pour eux? S'est-on seulement étudié à ce qu'il y avait ici, en abondance, tout ce que vont chercher aux Etats-Unis ces milliers de Canadiens? A-t-on médité sur cette vérité, symbole de toutes les croyances, que le travail est une loi de Dieu, et que partout il doit se faire à la sueur de notre front, à travers des difficultés sans nombre et au milieu de bien grandes et de bien cruelles privations? Puisqu'il en est ainsi, comme le disait M. de Fenouillet, il est du devoir de l'Etat de tâcher d'en adoucir le joug et l'amertume, en permettant que ces travaux s'exécutent dans la patrie, au sein de sa famille, tout près des tombeaux de ses pères, comme en vue des autels de la foi de ses ancêtres!

Puisque toutes ces choses ont été négligées, c'est qu'il n'y avait pas d'élément vrai, de but avoué et défini, lorsqu'on institua au conseil exécutif un siège pour le ministre de l'Agriculture.

Espérons, cependant, que cette Sinécure ne tardera pas à se changer en un département des plus importants et des plus abondants en bons fruits.

Par ce qui précède on voit clairement que nous voulons la colonisation par le gouvernement; et rien n'est plus raisonable que cette idée, qui est conforme aux vrais principes d'économie politique qui font dépendre du gouvernement la plus ou moins grande prospérité d'un pays. Eh! qu'est-ce qui fait, en effet, la nation et sa richesse? si ce n'est la campagne et la culture de la terre. D'ailleurs, le but de tout gouvernement n'est-il pas de veiller au progrès, au bonheur et à la prospérité publics?

Sans nul doute, le gouvernement est obligé de donner toutes les facilités possibles et légitimes aux individus qui se préparent à aborder des entreprises évidemment utiles pour le pays, comme l'est celle de l'agrandissement d'un Etat.

XIV.

Projet de Colonisation par l'Etat.

(PLAN SOMMAIRE.)

I.—La Colonisation du Canada serait faite sous le contrôle du Ministre de l'Agriculture.

II.—Deux officiers responsables au gouvernemen seraient nommés par le gouverneur en conseil, par le

dit bureau, que l'on pourrait appeler: *Intendants de la Colonisation;* l'un pour le Haut-Canada, l'autre pour le Bas-Canada.

[La suite de notre plan ne sera relative qu'au Bas-Canada, qui est la seule partie à laquelle nous nous intéresserons désormais, laissant au Haut-Canada le soin de s'arranger là-dessus, suivant les circonstances et les besoins de cette province.]

III.—Une somme annuelle de £100,000 serait votée par la législature pendant la durée de 10 années consécutives, pour être employée au défrichement des terres de la Couronne, que le Ministre de l'Agriculture aurait préalablement achetées du Département des Terres.

IV.—L'*Intendant de la Colonisation* serait responsable des deniers placés entre ses mains pour les fins de sa charge, et il serait tenu de faire un Rapport trimestriel au gouvernement, sur les opérations de l'exploitation provinciale. Il veillerait strictement à la fidèle exécution des travaux publics de son département par les entrepreneurs qui les auraient obtenus au concours public.

V.—Les travaux de défrichement à opérer sur chaque lot seraient de 10 acres en superficie, avec aussi dessus construit une maison en bois rond de 16 pieds sur 20.

VI.—Le mode de coloniser, autant que les circonstances le permettraient, serait d'ouvrir une tranchée d'environ 7 acres de largeur, au milieu de laquelle on confectionnerait convenablement le chemin qui servirait à séparer les deux rangs d'habitations qui s'élèveraient de chaque côté de ce chemin, laissant ainsi un découvert de 10 acres en superficie sur chaque lot, de trois acres de front, le long et de chaque côté du dit chemin. Ce mode aurait pour résultat, principalement sur les grandes routes, de créer des centres pour les gens de métiers et pour le commerce en général.

VII.—Les travaux du défrichement ne seraient exécutés que sur les terrains jugés propres à l'agriculture. Les opérations de ces travaux seraient faites sur les principaux territoires du Saint-Maurice, de l'Outaouais, des cantons de l'Est, du territoire du Saguenay, du district de Gaspé, et des territoires du sud du Saint-Laurent, en bas de Québec. Le but de cette vaste entreprise étant d'y former un nombre assez considérable de paroisses, dans un temps donné; les travaux pourraient être poursuivis sur plusieurs points différents, à la fois si le besoin s'en faisait sentir, à l'option du Ministre de l'Agriculture ou sur la requête d'un nombre suffisamment considérable de personnes disposées à s'établir de suite sur des terres.

VIII.—Il serait tenu un *Régistre* dans le bureau de l'*Intendant de la Colonisation*, dans lequel seraient entrés toutes les demandes pour achat de terres défrichées. Le nom du pétitionaire, le lieu où il désire s'établir, la dénomination de sa foi religieuse y seraient aussi insérés. Il serait du devoir de l'*Intendant* de s'efforcer autant que possible de classer les colons d'une même origine et d'une même croyance religieuse dans la même localité, afin de faciliter les intérêts du culte et des affections nationales.

IX.—Un petit livret intitulé: *Le guide du Colonisateur en Canada*, serait publié par le Bureau de Colonisation, avec Cartes des principaux territoires du pays, pour être distribué par tout le Canada et chez les Canadiens établis aux Etats-Unis. Ce *Guide* devrait indiquer le lieu et le nom des Territoires des deux Canadas, la topographie des lieux, les rivières, les lacs et les châtes, les productions naturelles de toutes sortes, la qualité du sol, le bois, et tout ce qui doit entrer dans le cadre d'un semblable ouvrage pour l'information exacte du colonisateur.

X.—Des circulaires émanant du Département signées par l'*Intendant de la Colonisation*, feraient connaître de temps à autre, les conditions du Bureau pour l'acquisition des terres, etc. Toutes les dépenses du Bureau ou autres, se rattachant à la colonisation du pays par le gouvernement, seraient payées à même les fonds consolidés de la Province. De manière à ce que les charges portées sur le colon ne comprennent que le coût de la propriété foncière, le montant payé pour le défrichement du dit lot, ainsi que le coût des bâtiments érigés sur la ferme ou avances pécuniaires fournies au colon: le tout sans intérêt.

XI.—Tout pétitionnaire serait tenu de fournir à l'*Intendant de la Colonisation* un certificat de moralité du ministre de sa croyance, avant que de signer l'acte d'acquisition.

XII.—Les paiements seraient faits au Bureau de l'Agriculture, à l'*Intendant de la Colonisation*, en 10 annuitées consécutives et progressives, suivant les développements et l'agrandissement de la propriété du colon. La première annuitée ne serait payable que le 1er janvier qui suivrait la deuxième récolte faite par le colon. Voici quel serait l'ordre des paiements, en supposant la ferme de la valeur de £75.

						PAR ANNÉE.		
1er paiement,	sur le pied de			5	par cent	£3	15	0
2	"	"	"	de 6	par cent	4	10	0
3	"	"	"	de 7	par cent	5	12	6
4	"	"	"	de 8	par cent	6	0	0
5	"	"	"	de 9	par cent	6	15	0
6	"	"	"	de 10	par cent	7	10	0
7	"	"	"	de 13½	par cent	10	4	4½
8	"	"	"	de 13½	par cent	10	4	4½
9	"	"	"	de 13½	par cent	10	4	4½
10	"	"	"	de 13½	par cent	10	4	4½
						£75	0	0

Pour donner une idée du coût approximatif d'une ferme de 100 acres, achetée ainsi du gouvernement, nous établirons les chiffres suivants:

Défrichements de 10 acres, à £4 par acre, (1).....	£40	0	0
Propriété foncière, en moyenne,.....	10	0	0
Coût de la maison, en bois roud (2).....	15	0	0
Prêt pour la semence de la 1ère année...	10	0	0
	£75	0	0

(1) La *Société de Colonisation des Ouvriers* de Québec, ne paie que £3 de l'acre, pour le défrichement de ses terres; des prix plus bas lui ont été même proposés. Nonobstant cela, maintenons nos chiffres.

(2) Le ministre actuel de l'Agriculture, M. Vankougnet, dit qu'une maison de cette façon peut être construite en 5 jours par 4 hommes. La somme de £7 10 0 serait suffisante alors.

ipaux territoires du pays, le Canada et chez les Unis. Ce *Guide* devrait erritoires des deux Cana- es rivières, les lacs et les lles de toutes sortes, la ce qui doit entrer dans le pour l'information exacte

du Département signées *on*, feraient connaître de Bureau pour l'acquisi- dépenses du Bureau ou nisation du pays par le même les fonds conso- ère à ce que les charges nnent que le coût de la payé pour le défriche- ît des bâtiments érigés ires fournies au colon :

tenu de fournir à l'*In- rtificat* de moralité du ue de signer l'acte d'ac-

faits au Bureau de l'A- *isation*, en 10 annuitées antles développements té du colon. La pre- que le 1er janvier qui par le colon. Voici en supposant la ferme

	PAR ANNÉE.
par cent	£3 15 0
par cent	4 10 0
par cent	5 12 6
par cent	6 0 0
par cent	6 15 0
par cent	7 10 0
par cent	10 4 4½
par cent	10 4 4½
par cent	10 4 4½
par cent	10 4 4½
	£75 0 0

pproximatif d'une ouvernement, nous

par	
....	£40 0 0
....	10 0 0
....	15 0 0
e...	10 0 0
	£75 0 0

rs de Québec, ne paie terres ; des prix plus nt cela, maintenons

M. Vankougnet, dit truite en 5 jours par ante alors.

XIII.—Après le paiement de toutes les dites annuitées, le colon se trouverait possesseur de la ferme par lui concédée du gouvernement.

XIV.—L'*Intendant de la Colonisation* serait tenu de voyager de temps à autre sur les lieux des opérations pour veiller aux intérêts de la Couronne, relatifs à son département.

XV.—L'*Intendant de la Colonisation* pourrait être aussi choisi par le gouvernement, pour remplir l'office de Grand-Voyer Provincial ; en cette qualité, il serait revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter la loi qu'un bon système de voierie pourra suggérer.

XVI.—Les sommes provenant de la vente des terres défrichées, chaque année, serviraient à être employées aux mêmes fins pour lesquelles elles auraient été votées par la législature.

XVII.—Tous les chemins de la colonisation seraient faits sous le contrôle de l'*Intendant de la colonisation*, avec le *fonds spécial*, suggéré dans le plan de voierie ci-après mentionné. Il en serait de même des chemins de rangs qui s'ouvriraient au milieu des défrichements de la colonisation, ainsi que de toute autre route, destinée à atteindre le siège des opérations alors actuelles.

XVIII.—L'office de l'Inspecteur des Agences des chemins de colonisation pourrait être maintenu, afin d'aider l'*Intendant de la Colonisation* dans les divers travaux isolés par tout le pays ; pour la complète exécution des routes déjà ouvertes ou en voie de réparation.

XIX.—Nonobstant les lieux désignés dans l'article VIIe pour être le siège des travaux d'exploitation du gouvernement, il pourrait être exécutés des travaux partiels dans les autres cantons du pays, lorsqu'une requête de———signatures, en ferait la demande : pourvu toutefois que ce serait en vue d'un établissement immédiat.

Voici pour *Complément*, les principales dispositions que nous suggérons pour le *Système de Voierie :*

1.—Un Grand-Voyer Provincial, nommé par le gouvernement, assisté d'un député-voyer dans chaque municipalité.

2.—Le Grand-Voyer Provincial aurait un salaire fixe et annuel, sans autre casuel que la somme de 2s par chaque lieue qu'il aurait parcouru pour aller visiter les lieux et entendre les personnes intéressées qui l'auraient appelé par requête, laquelle devrait être signée par——notables de la dite municipalité. Ces émoluments lui seraient payés par la municipalité où il aurait été appelé. Les députés-voyers auraient droit aux mêmes honoraires, pour transport, avec en sus 20s pour le rapport qu'ils seraient obligé de faire au Grand-Voyer Provincial, le tout payé par la municipalité.

3.—Les procès-verbaux ne seraient dressés que par le Grand-Voyer Provincial, après qu'il aurait entendu les parties ou sur le rapport d'un député-voyer.

4.—Les municipalités entretiendraient leurs chemins, soit par le système de corvée, soit par contribution en argent. La taxe serait générale et répartie également entre tous les francs-tenanciers (au *prorata* de la superficie des héritages.)

5.—Il y aurait pénalité contre les secrétaires-municipaux, conseillers, inspecteurs, etc, pour toute négligence ou désobéissance aux ordres du Grand-Voyer Provincial.

6.—Les taxes pour l'entretien des chemins seraient prélevées par les municipalités, entre le 1er avril et le 1er mai. Tout contribuable qui n'aurait pas travaillé ou payé sa part de cotisation pour l'entretien des dits chemins, avant le 15 mai, chaque année, serait rapportable au Grand-Voyer Provincial, par le député-voyer de l'endroit.

7.—Les députés-voyers seraient tenus de fournir au Grand-Voyer Provincial les retours circonstanciés de la rentrée des argents sur la taxe des chemins, le ou avant le 1er juin de chaque année.

8.—Tout contribuable qui aurait négligé de payer ses taxes pour l'entretien des chemins serait poursuivi pour le paiement d'icelles avec les frais et intérêts.

9.—Les terrains organisés de la Couronne et du Clergé ainsi que les lots non habités ou réserves possédées par les Grands Propriétaires, seraient aussi taxés pour servir à l'entretien des chemins de la municipalité où ils se trouvent situés ; ces taxes seraient collectées et dépensées par la municipalité ; dans le cas de poursuites contre ces propriétaires ce serait le gouvernement, dans la personne du Grand-Voyer Provincial, qui en intenterait l'action pour le bénéfice de la dite municipalité.

10.—Dans les cantons où il n'y aura pas de conseil municipal, *l'Intendant de la Colonisation* serait obligé de prélever la taxe qui sera jugé nécessaire sur les terres du clergé, de la couronne ou autres propriétaires, situées dans le dit canton, pour servir à l'amélioration de la route ou des routes traversant ce canton.

11.—Une TAXE SPECIALE de *deux sous* par acre, serait prélevée sur toutes les terres de la Couronne, du Clergé organisées comme ci-dessus, ainsi que sur les propriétés des propriétaires non résidants, dans le Bas-Canada, pour former un *fonds* destiné à l'ouverture en général des chemins de colonisation à travers le pays ; laquelle taxe serait payable annuellement au Bureau du Ministre de l'Agriculture, à l'*Intendant de la Colonisation*, pour être employée pour cet objet, sous sa direction. Cette dernière taxe prendrait la place du mode suivi par la législature dans son vote annuel des £12,000 pour les chemins de colonisation dans le Bas-Canada.

Cet article déjà trop long, nous commande d'omettre plusieurs autres suggestions, moins pressantes, il est vrai, sur la voierie, que l'intelligence du lecteur d'ailleurs saura suppléer.

XV.

Nous développerons ainsi notre pensée sur les principaux points du projet de colonisation ci-dessus.

1.—*Le vote annuel des* £100,000 *durant la période de* 10 *années.*

Nous ne nous croyons pas être tenu d'indiquer où l'on devra prendre les fonds nécessaires pour cette exploitation provinciale : nul doute que la chose est facile, si on le veut. Que le gouvernement fasse faire une étude sur le système administratif actuellement suivi ; qu'une sage économie soit opérée dans les dépenses civiles, alors nous le garantissons, le résultat important d'une

pareille enquête sera tel, qu'on trouvera là les moyens et les sommes nécessaires à notre but. A l'appui de cet avancé nous ne nous permettrons de citer que l'exemple suivant :

En 1853, la caisse provinciale recevait des douanes £1,029,782, pour la perception de laquelle somme il fut payé £37,445 ; en 1856, le même revenu des douanes fut de £1,127,532, et le montant payé pour perception s'éleva à £67,982 ! Pourquoi cette augmentation de près de £30,000 ? N'y a-t-il pas là, consciencieusement, mauvaise administration !

En 1853, les dépenses de la législature s'élevaient à £86,237, en 1856, elles ont atteint le chiffre de £117,444. Pourquoi cette différence de £51,000 payés de plus qu'en 1853, ? Ici ce sont les chambres qui ont à répondre elles-mêmes au public.

Si ont eût conservé la même représentation parlementaire et veillé à la perception des douanes, on aurait dans le coffre de la Province £81,000 que l'on pourrait, avec d'autres économies du même genre, placer avantageusement dans l'intérêt de la colonisation du pays.

2.—*Ouverture des Territoires.*—Avec cette somme annuelle on verrait s'ouvrir graduellement les territoires de l'Outaouais, du Saint-Maurice, des cantons de l'Est, du Saguenay, de la côte du sud et autres lieux mentionnés, que l'on verrait se peupler avec rapidité. Le Bas-Canada seul possède une population plus que suffisante prête à cultiver les terres dont le gouvernement pourrait disposer d'après ce système. Ce mode de colonisation aurait pour résultat de donner de l'emploi à plusieurs milliers de personnes et d'accélérer la formation d'un nombre de villages assez considérable, malgré que la somme de £100,000 ne soit que le quart du montant qu'il faudrait pour bien faire.

Ce mode serait aussi un moyen puissant de conserver notre population, vû qu'elle pourrait se procurer avec facilité une propriété dont les moyens d'acquisition lui seraient très peu onéreux. Et puis, ce système aurait pour autre avantage de faire ouvrir dans un même centre un nombre infiniment plus grand encore de terres par les personnes qui, ayant les moyens, préféreraient les défricher elles-mêmes. Aujourd'hui plus que jamais les classes ouvrières des villes sentent le besoin qu'il y a pour elles de s'adonner à la culture de la terre, afin de se soustraire au pénible état de gène dans lequel elles se trouvent depuis quelques années ; frappées qu'elles sont, quoiqu'indirectement, par les commotions financières qui atteignent si souvent les industriels. La crise actuelle n'atteint-elle pas des milliers de familles dans les villes du Haut et du Bas-Canada ?

Il n'y a pas de doute que cette manière d'aider le pauvre aurait aussi pour résultat, de faire revenir au pays un grand nombre de ceux des Canadiens qui pleurent peut-être encore sur le sol étranger le jour où ils ont quitté le pays.

Puisqu'il est hors de doute que c'est la campagne qui fait la richesse nationale, efforçons-nous donc d'en faciliter le développement. Pourquoi laisserions-nous plus longtemps nos terres incultes, sans profit pour l'Etat, lorsque nous avons les moyens de les mettre en valeur ? En fondant des villages, nous facilitons le développement de la population ; les ressources du pays deviennent plus considérables ; nos exportations plus grandes, et les revenus de nos Douanes augmentent considérablement, en conséquence du trafic plus étendu qui s'y fait. En 1853, nous avons exporté pour £5,950,000 ; en 1856, nos exportations se sont élevées à £8,011,000 : ce qui fait une augmentation de £2,061,000 dans cet intervale de trois années. Si le gouvernement adopte un plan de colonisation anologue à celui qui nous occupe présentement, nous ne craignons pas de l'affirmer, dans 10 ans les exportations du Canada auront doublé.

Pour donner une idée du mouvement commercial des dernières 10 années, nous dirons que le revenu net des Douanes en 1846 s'élevait à £391,000 ; 10 ans plus tard, en 1856, il avait atteint le chiffre de £1,059,550 : ce qui fait une augmentation de plus de 150 par cent, en 10 ans.

A la vue de faits si patents, il appartient donc au gouvernement d'entreprendre ces travaux, qui auront pour résultats de faire profiter aux familles pauvres, de toute origine et de toute croyance, des terres assez préparées pour qu'elles y puissent vivre.

3.—*Routes et chemins de colonisation.*—Les chemins seront entretenus par les municipalités comme actuellement ; soit par corvée ou par une taxe en argent, suivant que le conseil municipal le jugera à propos. Ceci, d'ailleurs, est compris et suivi par les municipalités.

Mais pour l'entretien et l'ouverture des autres chemins de la colonisation, nous avons proposé une *taxe spéciale* de 2 sous par acre, sur toutes les terres arpentées et non-habitées, dans le Bas-Canada. Cette taxe est faite en vue de forcer la vente des immenses territoires qui appartiennent aux grands propriétaires, et pour l'avancement des intérêts généraux de la colonisation du pays. Cette taxe de 2 sous par acre est destinée à prendre la place du vote de la législature pour les chemins de la colonisation, et se répartie comme suit :

Terres arpentées de la Couronne,....	4,897,500 acres	£20,406	15	0
Réserves du Clergé, environ.....	487,000 "	2,029	3	4
Réserves des grands Propriétaires...	1,400,000 "	5,833	6	8
	6,774,500 acres	£28,269	5	0

Il va sans dire que ces calculs ne sont relatifs qu'au Bas-Canada.

—

Ici, finit la tâche que nous nous sommes imposée. Nous avons voulu payer, nous aussi, notre tribut à la grande œuvre de la colonisation, nous nous sommes efforcé de rappeler successivement à la mémoire publique les nombreux embarras qui se rencontrent sur le chemin de l'œuvre de la colonisation, ainsi que la connaissance des plans et des idées de ceux qui ont écrit sur le sujet : afin d'être mieux en mesure d'offrir un plan plus pratique et plus vaste, en rapport avec les impérieux besoins du pays.

STANISLAS DRAPEAU.

s ressources du pays devien-
s exportations plus grandes,
nes augmentent considéra-
u trafic plus étendu qui s'y
exporté pour £5,950,000;
ons se sont élevées à
augmentation de £2,061,000
années. Si le gouverne-
onisation anologue à celui
ent, nous ne craignons pas
es exportations du Canada

nouvement commercial des
rons que le revenu net des
à £391,000; 10 ans plus
t le chiffre de £1,059,550:
de plus de 150 par cent,

nts, il appartient donc au
e ces travaux, qui auront
er aux familles pauvres, de
royance, des terres assez
ssent vivre.

olonisation.—Les chemins
nicipalités comme actuel-
par une taxe en argent,
cipal le jugera à propos.
et suivi par les munici-

verture des autres chemins
proposé une *taxe spéciale*
les terres arpentées et
ada. Cette taxe est faite
immenses territoires qui
priétaires, et pour l'avan-
e la colonisation du pays.
st destinée à prendre la
pour les chemins de la
me suit:

4,997,500	acres	£20,406	15	0
487,000	"	2,029	3	4
1,400,000	"	5,833	6	8
6,774,500	acres	£28,269	5	0

ne sont relatifs qu'au

ous sommes imposée.
ussi, notre tribut à la
n, nous nous sommes
t à la mémoire publi-
se rencontrent sur le
ion, ainsi que la con-
de ceux qui ont écrit
nesure d'offrir un plan
pport avec les impé-

TANISLAS DRAPEAU.